

Approbation des lettres d'admission et
de refus 2025 de la plateforme eCandidat
(version française et anglaise)

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 29 avril 2025**

Délibération 2025/04/CFVU – 69

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les lettres d'admission et de refus
2025 de la plateforme eCandidat (version française et anglaise).**

Toulouse, le 29 avril 2025

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Toulouse, le «\$data.date»

«\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat»
«\$data.adresseCandidat»

**La Présidente de l'Université de
Toulouse**

**Objet : Votre candidature - «\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat» - Numéro
candidat «\$data.numeroDossierCandidat»**

«\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat»,

J'ai l'honneur de donner une suite favorable à votre candidature en «**\$data.LibelleFormation**»

«#if(\$data.commentaireAvis)»

Commentaire : «\$data.commentaireAvis»«#end»

- Vous êtes admis dans un **cursus classique** vous devez vous inscrire selon le calendrier et les modalités validés par l'université disponible sur <https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives>
A défaut d'inscription dans les délais fixés, l'avis favorable à votre candidature ne pourra être maintenu et votre candidature sera retirée sur eCandidat.
- Vous êtes admis dans un **cursus Formation Continue**, vous devez dès maintenant contacter la Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA) par mail : mfca.diplomesnationaux@univ-tlse3.fr pour connaître les démarches d'inscription à effectuer.
- Vous êtes admis dans un **cursus Alternance**, vous devez vous inscrire selon les modalités validées disponibles sur <https://www.univ-tlse3.fr/vos-demarches>

Cette décision est valable exclusivement pour la rentrée universitaire **2025/2026**.

«#if(\$showSignataire)»

Pour la Présidente par délégation

«\$data.libelleSignature»

Image de signature

Veillez ne pas y toucher,
celle-ci sera remplacée par
votre signature paramétrée
dans la commission

Si vous n'en avez pas, cette
image sera supprimée
automatiquement

«#end»

Vous êtes autorisé à vous inscrire (sous réserve de fournir les justificatifs demandés concernant l'accès à la formation). Aucune inscription ne sera possible en dehors du calendrier validé par l'université.

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Toulouse, le «\$data.date»

«\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat»
«\$data.adresseCandidat»

**La Présidente de l'Université de
Toulouse**

Réglementation applicable

- Pour tous les diplômés : Article L712-2 et D612-2 à D612-8 du code de l'éducation : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, Licence Professionnelle, Master
- Licence : Article 4 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence
- Licence Professionnelle : Article 3 de l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la Licence Professionnelle
- **Décision 2025-OR-01** de la Présidente portant proposition du calendrier des dates de dépôt des candidatures en vue d'une inscription à l'Université de Toulouse

**Objet : Votre candidature - «\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat» - Numéro candidat
«\$data.numeroDossierCandidat»**

«\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat»,

J'ai le regret de ne pouvoir donner une suite favorable à votre candidature en «**\$data.LibelleFormation**»

Pour le motif suivant : «\$data.motifRefus»«#if(\$data.commentaireAvis)»

Commentaire : «\$data.commentaireAvis»«#end»

«#if(\$showSignataire)»

Pour la Présidente par délégation

«\$data.libelleSignature»

Image de signature

**Veillez ne pas y toucher,
celle-ci sera remplacée par
votre signature paramétrée
dans la commission**

**Si vous n'en avez pas, cette
image sera supprimée
automatiquement**

Voies et délais de recours

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif auprès de la Présidente de l'université ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Si ce recours administratif fait l'objet d'un rejet explicite ou implicite dans un délai de deux mois, cette décision de rejet est également susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois. »

«#end»